

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA

Amqui, le 13 février 2008

À la séance ordinaire de la MRC de La Matapédia tenue le 13 février 2008 à compter de 19h30 sont présents :

Marlène Landry (Sainte-Marguerite)	<input checked="" type="checkbox"/>	Réjeanne Doiron (Sainte-Florence)	<input checked="" type="checkbox"/>
Denis Bastien (Causapscal)	<input checked="" type="checkbox"/>	Martin Landry (Albertville)	<input checked="" type="checkbox"/>
Michel McNicoll (Saint-Léon-le-Grand)	<input checked="" type="checkbox"/>	Réginald Duguay (St-Zénon-du-Lac-Humqui)	<input checked="" type="checkbox"/>
Alain Duchemin (Sainte-Irène)	<input checked="" type="checkbox"/>	Gaëtan Ruest (Ville d'Amqui)	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Claude Dumoulin (Lac-au-Saumon)	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Marc Roy (St-Alexandre-des-Lacs)	<input checked="" type="checkbox"/>
Rita Angers Rioux (Saint-Tharcisius)	<input checked="" type="checkbox"/>	Marc Bélanger (Val-Brillant)	<input checked="" type="checkbox"/>
Danielle Marcoux (Sayabec)	<input checked="" type="checkbox"/>	Lise Dompierre (Saint-Cléophas)	<input checked="" type="checkbox"/>
Paul Lepage (Saint-Moise)	<input checked="" type="checkbox"/>	Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)	<input checked="" type="checkbox"/>
Roger Paquet (Saint-Damase)	<input checked="" type="checkbox"/>		

Sont aussi présents :

Jean-Yves Charbonneau (représentant Causapscal)	<input checked="" type="checkbox"/>	Jacques Pelletier (représentant Amqui)	<input type="checkbox"/>
Jean-Paul Gaudreault (représentant Sayabec)	<input checked="" type="checkbox"/>		
Guillaume Viel (représentant Table Jeunes)	<input checked="" type="checkbox"/>	Geneviève Lemoyne (représentant Table Jeunes)	<input type="checkbox"/>

sous la présidence du préfet, M. Georges Guénard (Saint-Vianney). Jean-Pierre Morneau agit en qualité de secrétaire d'assemblée.

Absences : M. Jacques Pelletier (repr. Amqui) et Mme Geneviève Lemoyne (repr. Table Jeunes).

Personnes ressources : Bertin Denis, Serge Malenfant, Joël Tremblay et Mélanie Tremblay.

1. PRIÈRE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE

Sur la proposition de Gilbert Sénéchal, il est résolu de déclarer la session ouverte à compter de 19h30. Le préfet souhaite à tous la plus cordiale bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution C.M. 001-08

Il est proposé par Réjeanne Doiron, appuyé par Danielle Marcoux et résolu d'adopter l'ordre du jour qui suit et que l'item autres sujets demeure ouvert :

1. Prière, vérification du quorum et ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Communication de la Sûreté du Québec :
 - 4.1 Départ du lieutenant Éric Dufour
 - 4.2 Présentation du sergent Martin Landry
 - 4.3 Présence de la S.Q. dans les municipalités en 2008
 - 4.4 Mesures d'urgence
 - 4.5 Centre pour dépendances
5. Communication du service du génie municipal :
 - 5.1 Appui pour un projet pilote de Prima Environnement
 - 5.2 Rapport du BAPE concernant l'implantation d'un LET à La Rédemption
 - 5.3 Mandat concernant l'accès à l'internet haute vitesse
6. Communication du service de l'aménagement et de l'urbanisme :
 - 6.1 Modifications des PRU suite à l'entrée en vigueur du règlement 11-2007
 - 6.2 Avis de motion sur un projet de RCI sur la protection des rives... (Règl.02-2008)
 - 6.3 Révision de la zone agricole
 - 6.4 Demande de modification du SAR par la ville de Causapscal
 - 6.5 Demande d'appui exclusion zone agricole Ste-Florence
7. Tournée de la Commission d'Aménagement et de Développement
8. Recommandations du Comité multiresources :
 - 8.1 Demande de la municipalité d'Albertville pour une CAF sur les TPI 2008
 - 8.2 Financement des travaux sylvicoles sur TPI 2008
 - 8.3 Orientations 2008 pour les projets volet II
 - 8.4 Opérations mécanisées sur TPI
 - 8.5 Position de la Table forêt de La Mitis
 - 8.6 Comité de sélection de projets de volet II
9. Communication de la CRÉ du Bas-Saint-Laurent :
 - 9.1 Transport collectif
 - 9.2 Concours "Je prends ma place"

10. Recommandation de projets pour le Pacte rural
11. Avis de motion : règlement sur les embarcations à moteur hors bord ZEC Casault (Règl.01-2008)
12. Correspondance
13. Période de questions
14. Autres sujets
 - 14.1 Quelques suivis de la réunion de travail MRC 23-01-08
 - 14.2 Demande de rencontre de la CRÉ sur le transfert de CAAF
 - 14.3 Demande de rencontre d'information sur le projet de production de biocarburant
 - 14.4 Colloque sur la formation continue
15. Levée de la réunion

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution C.M. 002-08

Il est proposé par Paul Lepage, appuyé par Marlène Landry et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion tenue le 12 décembre 2007.

Adoptée.

4. COMMUNICATION DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC :

4.1 Présentation du sergent Martin Landry

La MRC accueille M. Landry comme nouveau directeur du poste de la Sûreté du Québec en remplacement de M. Éric Dufour.

4.2 Présence de la S.Q. dans les municipalités en 2008

M. Landry invite les élus municipaux à contacter leur policier parrain s'ils ont des priorités à traiter avec la S.Q. en matière de sécurité. M. Éric Lepage assure les municipalités de l'étroite collaboration de la S.Q.

4.3 Mesures d'urgence

Cet aspect n'a pas été abordé.

4.4 Centre pour dépendances

Résolution C.M. 003-08

- Considérant que le Centre pour dépendances à Val-Brillant ne fait pas partie des organismes communautaires certifiés et accrédités par l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent;
- Considérant que la certification et la reconnaissance d'un tel organisme sont habituellement le gage de la qualité, du professionnalisme et de la pertinence des services qui y sont dispensés;
- Considérant que le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) de La Matapédia a la mission de dispenser à la population matapédienne des services de première ligne, et que le traitement des dépendances y compris le sevrage des toxicomanes n'en fait pas partie;
- Considérant que le Centre de santé et des services sociaux (CSSS) de La Matapédia a acheminé une correspondance à la municipalité de Val-Brillant, précisant qu'il n'a pas les compétences, ni les infrastructures, ni les ressources pour dispenser à des gens en dépendance active les services que requiert leur état;
- Considérant que dans une correspondance adressée à tous les établissements du territoire, l'Agence de Santé et des Services sociaux du Bas-Saint-Laurent avisait que le Centre pour dépendances à Val-Brillant ne s'était pas qualifié aux normes de sécurité physique et psychologique du programme de toxicomanie du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;
- Considérant que la Sûreté du Québec, poste de la MRC de La Matapédia a dû intervenir à plusieurs reprises afin de porter assistance aux responsables des lieux au Centre pour dépendances à Val-Brillant;
- Considérant que le Comité de sécurité publique de la MRC de La Matapédia a pour objectif que le bon ordre et la sécurité des citoyens soient assurés sur le territoire.

En conséquence, il est proposé par Gaëtan Ruest, appuyé par Alain Duchemin et résolu que la MRC de La Matapédia souhaite exprimer aux intervenants du réseau de la Santé et des Services sociaux du Bas-Saint-Laurent son inquiétude face à cette situation et demande aux établissements du réseau de faire preuve de vigilance et de prudence dans la référence de clientèles au Centre pour dépendances à Val-Brillant.

Adoptée. M. Martin Landry, maire d'Alberville s'est abstenu de prendre part au vote sur cette résolution.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DU GÉNIE MUNICIPAL :

5.1 Appui pour un projet pilote de Prima Environnement

Rencontre prévue le 19 février avec le promoteur à ce sujet.

5.2 Rapport du BAPE concernant l'implantation d'un LET à La Rédemption

On présente un résumé du rapport du BAPE sur l'implantation d'un LET à La Rédemption.

5.3 Mandat concernant l'accès à l'internet haute vitesse

Item reporté.

6. COMMUNICATION DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME :

6.1 Modifications des PRU suite à l'entrée en vigueur du règlement 11-2007

Résolution C.M. 004-08

ATTENDU Que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 11-2007 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) afin d'y introduire les dispositions contenues dans le « Règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de La Matapédia (règlement 01-2007) ;

ATTENDU Que le règlement numéro 11-2007 est entré en vigueur le 19 décembre 2007, soit le jour de sa signification par la ministre des Affaires municipales et des Régions, d'un avis attestant que le règlement respecte les orientations et les projets du gouvernement en matière d'aménagement ;

ATTENDU Qu'en vertu de l'article 53.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC doit, après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra, pour tenir compte de la modification du schéma, apporter à son plan d'urbanisme et à ses règlements d'urbanisme ;

En conséquence, il est proposé par Marlène Landry, appuyé par Michel McNicoll et résolu que la MRC de La Matapédia adopte le document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan d'urbanisme et à ses règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement révisé.

Adoptée.

6.2 Avis de motion sur un projet de RCI sur la protection des rives... (Règl.02-2008)

AVIS DE MOTION (Résolution C.M. 005-08)

Avis de motion est donné par Martin Landry voulant qu'à la prochaine session du conseil de la MRC de La Matapédia soit présenté pour adoption le *Règlement de contrôle intérimaire numéro 02-2008 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables* sur le territoire de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

6.3 Révision de la zone agricole

Résolution 006-08

ATTENDU que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* adoptée en 1978 fêtera ces trente ans en 2008;

ATTENDU que la zone agricole du Québec a été établie par six décrets gouvernementaux successifs entre 1978 et 1981;

ATTENDU que la *LPTAA* ne prévoit pas de véritable mécanisme de révision de la zone agricole dans son ensemble mis à part celui prévu à l'article 69.1 où une MRC peut adresser à la CPTAQ une demande de révision de la zone agricole lors de la révision de son schéma d'aménagement et de développement limitant ainsi les revendications à l'échelle locale;

ATTENDU qu'il est reconnu de tous que la zone agricole décrétée par le gouvernement du Québec ne couvre pas des territoires homogènes et que les moyens visant son développement et son aménagement doivent s'appliquer aux particularités du milieu;

ATTENDU que ce constat a amené le gouvernement du Québec à modifier la *LPTAA* et à adopter des orientations gouvernementales en 1994 lesquelles furent bonifiées par l'adoption de documents complémentaires successifs en 1995, 2001 et 2005 dans le but, entre autres, de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins agricoles et d'assurer une meilleure cohabitation des usages en zone agricole;

ATTENDU que les schémas d'aménagement et de développement révisés, en conformité avec les orientations gouvernementales, ont intégré de nouvelles orientations et dispositions favorisant une démarche plus nuancée d'aménagement de la zone agricole, notamment par la caractérisation de la zone agricole ainsi que par l'identification d'îlots déstructurés et de sites ponctuels incultes;

ATTENDU que malgré les amendements apportés à la *LPTAQ* et aux schémas d'aménagement et l'adoption successives d'orientations gouvernementales, plusieurs municipalités et MRC déplorent que la zone agricole ne correspond

toujours pas à la réalité territoriale et dénoncent le fait que plusieurs territoires zonés agricoles présentent des limitations très importantes pour l'activité agricole ce qui pourrait motiver leur retrait de la zone agricole;

ATTENDU que la connaissance du territoire agricole acquise au cours des trente dernières années, autant par le gouvernement que par le monde municipal, notamment par la confection des schémas d'aménagement et de développement, la rédaction de documents de connaissance factuelle, la réalisation de cadres écologiques de référence, la mise en place de conseils de bassin versant et de comités consultatifs agricole, suscite l'intérêt grandissant d'une révision de la zone agricole basée sur des données territoriales mieux connues;

ATTENDU que les outils développés au cours de la dernière décennie dans le domaine de la géomatique et le développement des bases de données numériques permettent maintenant une étude plus approfondie et un découpage plus raffiné de la zone agricole;

ATTENDU qu'une révision de la zone agricole basée sur les connaissances et la technologie actuelles contribuerait à retirer de la zone agricole certains espaces incultes dans le but d'en assurer l'occupation, à sortir de l'isolement les résidents de certains secteurs ruraux, à rentabiliser les infrastructures dont le poids économique pèse de plus en plus sur l'ensemble des collectivités et à mettre en valeur d'autres potentiels qu'offrent les milieux ruraux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilbert Sénéchal, appuyé par Jean-Marc Roy et résolu unanimement ce qui suit :

1. que la MRC de La Matapédia initie auprès du gouvernement du Québec et de la CPTAQ une démarche de révision de la zone agricole;
2. que la MRC sollicite l'appui de la Table des préfets et de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent et leur demande d'acheminer une requête à la Fédération Québécoise des Municipalités pour que celle-ci engage avec le gouvernement du Québec les discussions devant amener dès que possible à une révision de la zone agricole.

Adoptée.

6.4 Demande de modification du SAR par la ville de Causapsal

Résolution C.M. 007-08

ATTENDU que la Ville de Causapsal demande à la MRC de La Matapédia de modifier son schéma d'aménagement afin de permettre la construction domiciliaire sur les lots 9, 10, 11, 12, 13 et 14 du rang A du canton Humqui dans la partie située entre le rang A (le chemin) et la rivière Matapédia;

ATTENDU que ce territoire est enclavé entre la voie ferrée et la rivière Matapédia et est l'assiette d'anciennes gravières désaffectées et non restaurées ainsi qu'une gravière encore en exploitation;

ATTENDU que le développement domiciliaire du secteur pourrait être un bon moyen de réhabiliter ce terrain;

ATTENDU qu'une partie du territoire visé (partie des lots 8, 9, 10, 11 et 12) pourrait être reconnu comme îlot déstructuré conformément aux critères du schéma d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par Danielle Marcoux, appuyé par Marc Bélanger et résolu ce qui suit :

1. de permettre à la Ville de Causapsal de reconnaître une partie du territoire visé (partie des lots 8, 9, 10, 11 et 12) comme îlot déstructuré au plan d'urbanisme de la Ville afin d'y permettre un développement domiciliaire;
2. de mandater le service de l'aménagement et de l'urbanisme de modifier l'article 9.6 du schéma d'aménagement révisé afin de permettre l'usage résidentiel à l'intérieur d'un îlot déstructuré et d'aménager des rues additionnelles.

Adoptée.

6.5 Demande d'appui de la MRC pour l'exclusion d'un terrain de la zone agricole de Sainte-Florence

Résolution 008-08

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Florence sollicite auprès de la CPTAQ l'exclusion de la zone agricole d'un terrain enclavé entre la route 132 et la voie ferrée correspondant à une partie des lots 24B, 25B et 26A et des lots 25B-1 et 26A-1 du rang 1 du canton Casupscull;

ATTENDU qu'une telle demande peut être faite par une municipalité locale avec l'appui de la MRC conformément à l'article 65 de la LPTAA;

ATTENDU que la demande d'exclusion vise à permettre l'implantation d'une industrie de biocarburant (diésel de synthèse) et d'éventuels projets énergétiques et de fabrication d'équipements ainsi qu'un centre de recherche et de développement;

ATTENDU que les possibilités d'utilisation à des fins agricoles du terrain faisant l'objet de la demande sont à toute fin pratique nulles puisque que le terrain est l'assiette de l'ancienne industrie de transformation Bois Cépédia;

ATTENDU que le terrain convoité constitue la seule zone industrielle de la municipalité de Sainte-Florence ;

ATTENDU que la diversification de la structure industrielle ainsi que la recherche et l'expérimentation dans le domaine de l'énergie renouvelable ne peuvent être que bénéfiques dans un milieu fortement dévitalisé et touché par une forte crise forestière;

ATTENDU que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire puisqu'il s'agit d'un îlot déstructuré reconnu au schéma d'aménagement de la MRC auquel l'usage industriel est permis;

En conséquence, il est proposé par Michel McNicoll, appuyé par Denis Bastien et résolu que le conseil de la MRC de La Matapédia appuie favorablement la demande de la municipalité de Sainte-Florence adressée à la CPTAQ concernant l'exclusion de la zone agricole d'un terrain enclavé entre la route 132 et la voie ferrée correspondant à une partie des lots 24B et 26A et des lots 25B-1 et 26-A-1 du rang 1 du canton Casupscull.

Adoptée.

7. TOURNÉE DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Mélanie Tremblay, présidente de la Commission et Joël Tremblay présentent un rapport de la tournée d'information et de diffusion sur l'énoncé Vision d'aménagement et de développement. Au total, 51 personnes (membres des conseils municipaux) ont participé aux rencontres sur le territoire. Les Commissaires sont inquiets du suivi de la démarche et souhaitent un meilleur appui dans leurs travaux.

8. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ MULTIRESSOURCES :

8.1 Demande de la municipalité d'Albertville pour une CAF sur les TPI 2008

Résolution C.M. 009-08

Considérant que dans le contexte actuel, la municipalité d'Albertville est consciente qu'elle ne peut modifier les conditions du marché et qu'aucune garantie de rentabilité ne lui est assurée même si elle était titulaire d'une convention d'aménagement forestier;

Considérant que le développement récréotouristique n'est pas incompatible avec l'aménagement forestier et que la municipalité pourrait convenir avec la SER de la Vallée d'un plan conjoint des attraits récréotouristique dont la municipalité serait la porteuse alors que la SERV poursuivrait ses activités d'aménagement forestier;

Considérant que les intervenants du comité multiressource manifestent beaucoup d'inquiétude sur la demande de la municipalité d'Albertville et plusieurs questions demeurent sans réponse :

Est-ce que le transfert de ces lots tel que demandé par la municipalité d'Albertville représente un gain pour la région puisqu'il aura comme effet de déconsolider la SER de La Vallée ou est-ce un déplacement d'emplois stables vers des emplois beaucoup moins intéressants sur le plan de la durée, de la stabilité et des conditions de travail ?

Les charges financières imputables au suivi technique des travaux sylvicoles étant inversement proportionnelles à la superficie d'un territoire donné, comment peut-on présumer d'une rentabilité dans le contexte forestier actuel ?

En référence au rapport d'évaluation *Entente spécifique sur la gestion et la mise en valeur du territoire public intramunicipal (TPI) du Bas Saint-Laurent* produit par Mme Denise Moranville, ing.f. en juillet 2005, il est précisé à la recommandation # 5 de :

Réévaluer le nombre d'intervenants par MRC/TPI en tenant compte de la capacité du milieu et des potentiels de travaux:

- . Équilibre entre la consolidation des acquis et la diversification
- . Assurance de revenus suffisants, réduction des frais de suivi
- . Moindre impact sur le morcellement de la possibilité forestière
- . Piste à évaluer : détermination d'une superficie optimale de TPI dédiée par type de gestion ou par type de travaux selon les priorités.

Ne devrait-on pas suspendre pour un temps le traitement de ce dossier, d'initier une étude afin de préciser tous les impacts que pourrait générer un tel transfert et d'émettre une recommandation aux élus quand ces informations seront connues ?

Considérant que le comité multiressource a recommandé à la MRC de suspendre pour un temps le traitement de la demande formulée par la municipalité d'Albertville et de conserver le statu quo pour la saison 2008, ce délai étant nécessaire pour compléter l'étude mentionnée plus haut.

En conséquence, il est proposé par Paul Lepage, appuyé par Danielle Marcoux et résolu ce qui suit :

1. de reporter d'un an l'analyse et la décision relative à la demande de la municipalité d'Albertville concernant la signature d'une convention d'aménagement forestier avec la MRC pour les quelque 800 hectares de forêt situées sur les Terres publiques intramunicipales (TPI);
2. ce report est toutefois conditionnel à ce que les interventions forestières sur les TIP d'Albertville se limitent au cours de la prochaine année aux seuls travaux de plantation.

Adoptée.

8.2 Financement des travaux sylvicoles sur TPI 2008

ET

8.3 Orientations 2008 pour les projets volet II

Résolution 010-08

- Considérant qu'il est opportun d'optimiser l'utilisation des fonds publics destinés à la mise en valeur du milieu forestier;
- Considérant la baisse des redevances forestières sur les TPI et l'utilisation intensive du fonds TPI au cours des dernières années;
- Considérant que le fonds TPI se situe à environ 250 000 \$, ce qui constitue un minimum pour assurer le fonctionnement annuel;
- Considérant que le budget de base alloué par le MRNF est de 271 206 \$ alors que le niveau d'aménagement des dernières années se situe à 500 000 \$ annuellement;
- Considérant que dans l'étude réalisée par l'Observatoire de la Foresterie du Bas-St-Laurent, l'aménagement forestier représente un des investissements les plus intéressants pour les communautés forestières;
- Considérant que l'enveloppe attribuée en 2008 dans le cadre du Programme de Mise en Valeur des Ressources du Milieu forestier-Volet II devrait se situer autour de 360 000 \$.
- Considérant que le comité multisressource recommande au Conseil des maires de donner au comité de sélection les projets l'orientation suivante :
- De mettre à contribution le fonds TPI (incluant le budget de base du MRNF) pour une somme de 300 000 \$ pour le financement de l'aménagement forestier sur les TPI en 2008.
 - De mettre à contribution l'enveloppe du Programme de mise en valeur des Ressources du Milieu forestier pour la réalisation de travaux sylvicoles normés pour un montant n'excédant pas 33 % de l'enveloppe attribuée à la MRC.
 - D'autoriser la MRC à déposer une demande de financement dans le cadre du programme Volet II et autoriser l'ingénieur forestier à signer tous les papiers pour mener ce projet à bonne fin.
 - De prioriser dans le choix des projets ceux présentant le plus d'impacts réels pour les communautés rurales forestières :
- (Les projets de Forêt habitée avec récolte de bois manuelle; travaux liés aux activités principales d'organisations oeuvrant sur des territoires fauniques ou récréatifs structurés et les sentiers associés à la motoneige et au VTT).

De prendre en compte lors de la sélection des projets ceux qui répondent à un besoin significatif identifié dans le milieu.

Il est proposé par Marc Bélanger, appuyé par Réginald Duguay et résolu d'accepter les recommandations du comité multisressource relatives à l'utilisation du fonds TPI pour le financement des travaux sylvicoles sur TPI-saison 2008 et celles relatives aux orientations à donner au Comité de sélection de projets financés par le volet II.

Adoptée.

8.4 Opérations mécanisées sur TPI

Résolution C.M. 011-08

Il est proposé par Denis Bastien, appuyé par Marlène Landry et résolu d'interdire pour la saison 2008 les opérations mécanisées sur les terres publiques intramunicipales dont la gestion a été déléguée à la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

8.5 Position de la Table forêt de La Mitis

Le sujet est reporté à plus tard.

8.6 Comité de sélection de projets de volet II

Résolution C.M. 012-08

Il est proposé par Paul Lepage, appuyé par Gilbert Sénéchal et résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection des projets Volet II et du Fonds TPI :

- Alain Duchemin
- Réginald Duguay

- Guy Côté, SADC de La Matapédia
- Martin Dumoulin, CLD de La Matapédia
- deux représentants du MRNF
- un représentant du comité multiressource (à venir)
- deux administrateurs du CLD et de la SADC (à venir)

Adoptée.

9. COMMUNICATION DE LA CRÉ DU BAS-SAINT-LAURENT

9.1 Transport collectif

Résolution C.M. 013-08

Attendu que le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif vise le développement du transport collectif en région, notamment en :

- favorisant la mise en place d'une vision régionale en matière de transport collectif dans le Bas-Saint-Laurent;
- incitant la conclusion d'une entente entre le MTQ et la CRÉ pour réaliser, à l'échelle régionale, des projets de planification des services de transport collectif sur l'ensemble du territoire;

Attendu que par le biais du volet 2 du programme d'aide (*Planification du transport collectif*), une subvention sera accordée à la CRÉ, jusqu'à concurrence de 100 000\$ (ratio : 1 CRÉ/MTQ 1), pour la planification des services de transport sur son territoire ainsi que pour effectuer une étude de faisabilité et une planification du transport collectif des personnes entre les MRC du Bas-Saint-Laurent;

Attendu que la CRÉ doit s'assurer que l'ensemble des MRC appuie formellement, par voie de résolution, la démarche à entreprendre.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Dumoulin, appuyé par Réginald Duguay et résolu que la MRC de La Matapédia appuie la CRÉ dans ses démarches auprès du ministère des Transports en vue de la négociation d'une entente dans le cadre du volet "Planification régionale du transport collectif" du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional.

Adoptée.

9.2 Concours "Je prends ma place"

Résolution C.M. 014-08

Attendu que le concours *Je prends ma place* est une initiative du Secrétariat à la jeunesse qui vise à valoriser la place et l'image des jeunes et à reconnaître leur créativité, leur audace et leur talent;

Attendu que ce concours vise aussi à encourager les jeunes à s'engager dans leur milieu, à poursuivre leurs initiatives et à soutenir leur désir de prendre des responsabilités et contribuer au développement de la société;

Attendu que le concours veut faire reconnaître les jeunes qui se démarquent dans leur région;

Attendu qu'il est possible de faire reconnaître un lauréat dans chacune des MRC du Bas-Saint-Laurent;

Vu l'intérêt de la MRC pour ce concours.

En conséquence, il est proposé par Martin Landry, appuyé par Marlène Landry et résolu que la MRC de La Matapédia informe la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent qu'elle désire collaborer à mettre en place sur son territoire, un jury local pour la sélection d'un lauréat dans le cadre du concours *Je prends ma place*; qu'elle accepte d'accorder une bourse de 100\$ au lauréat de son territoire; que la MRC désigne Mme Réjeanne Doiron à titre de représentant du milieu municipal au sein du jury local.

Adoptée.

10. RECOMMANDATION DE PROJETS POUR LE PACTE RURAL

Résolution C.M. 015-08

Il est proposé par Danielle Marcoux, appuyé par Martin Landry et résolu d'accepter les projets suivants dans le cadre du Pacte rural :

TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	COÛT GLOBAL DU PROJET	MONTANT DEMANDÉ PNR	Avis \$	VOLET FINANCEMENT
Amqui, lieu où l'eau s'amuse, phase pont Beauséjour volet planification (PLANS ET DEVIS, PHASE PONT BEAUSÉJOUR)	Société développement économique Amqui (SODAM)	5 000,00 \$	3 250 \$	Orienter ce projet au CLD et au MAMR.	Projet local

TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	COÛT GLOBAL DU PROJET	MONTANT DEMANDÉ PNR	Avis \$	VOLET FINANCEMENT
Production d'un site web pour l'aéroport régional de Mont-Joli	Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli	6 100,00 \$	667 \$	667 \$	Projet inter-MRC
Développement touristique (d'aménagement touristique du centre du village)	Comité développement de St-Vianney	22 500,00 \$	5 000 \$	5 000 \$	Projet local
Aménagement parc récréatif, sportif et communautaire	Municipalité de Sayabec et école polyvalente de Sayabec	61 614,00 \$	10 000 \$	10 000 \$	Projet intermunicipal 16% PNR vs coût du projet
Aménagement de la Véloroute Desjardins	Véloroute Desjardins de La Matapédia	2 928 842,00 \$	25 000 \$	25 000 \$	Projet matapédien
La Seigneurie mon Toit (Logement pour personnes âgées)	La Seigneurie mon Toit	2 919 225,00 \$	25 000 \$	25 000 \$	Projet intermunicipal
Mesures d'urgence pour la remise en état des sentiers VTT dans La Matapédia	Club VTT de La Matapédia	65 711,00 \$	10 000 \$	10 000 \$	Projet matapédien
Rénovation et embellissement	Maison des Jeunes de Causapscal	39 250,00 \$	15 000 \$	15 000 \$	Projet intermunicipal
Panneau signalisation touristique uniforme pour la MRC de La Matapédia - limite de la municipalité de Sainte- Irène	Municipalité de Sainte- Irène	10 574,41 \$	7 026 \$	- \$	Projet local
Amélioration des services municipaux - sites dépôt ordures	Municipalité Sainte- Irène	15 204,35 \$	10 103 \$	N/A	Projet local
Journal communautaire l'Écho du sommet	Association pour l'avenir de Saint-Moïse	8 540,00 \$	5 568 \$	5 568 \$	Projet local
Journal communautaire Le Tartigou	Corporation développement de Saint- Noël	4 000,00 \$	2 000 \$	2 000 \$	Projet local
Partenaires pour la sécurité (ACHAT DE MATELAS POUR ENTRAÎNEMENT ET COMPÉTITIONS)	Club de patinage de vitesse Optimiste de la Vallée	19 279,00 \$	10 000 \$	5 000 \$	Projet matapédien
Plateaux multi-sports (l'achat de terrains montables selon une technologie spéciale)	Ville d'Amqui (Service des Loisirs)	120 530,00 \$	25 000 \$	25 000 \$	Projet innovant et structurant
Wissa 2008: compétition internationale de voile à ski sur le lac Matapédia	Corporation Fenêtre Lac Matapédia inc.	145 430,00 \$	20 000 \$	20 000 \$	Projet innovant et structurant
Esprit sain dans un corps sain (Réfection et aménagement des modules et des jeux)	École Saint-Rosaire Causapscal	42 671,00 \$	20 000 \$	7 000 \$	Projet intermunicipal 16% PNR vs coût du projet
Cour d'école et aire de jeux de quartier	École Caron Amqui	43 300,00 \$	11 585 \$	7 000 \$	Projet local
Restauration et recyclage de la Gare patrimoniale de Sayabec (centre d'interprétation)	Gare patrimoniale de Sayabec	344 588,72 \$	50 000 \$	Report	Projet innovant et structurant
		6 802 359,48 \$	255 199 \$	162 235 \$	

Adoptée.

11. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES EMBARCATIONS À MOTEUR HORS BORD ZEC CASAULT

AVIS DE MOTION (RÉSOLUTION C.M. 016-08)

Avis de motion est donné par Rita A. Rioux voulant qu'à une prochaine session de la MRC il soit présenté un règlement portant le numéro 1-2008 concernant l'utilisation des embarcations à moteur hors-bord et l'interdiction d'activités nautiques sur les plans d'eau de la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Casault.

Adoptée.

12. CORRESPONDANCE

CRÉ Bas-Saint-Laurent à Véloroute Desjardins de La Matapédia
--

Accuse réception d'une demande de report de financement pour le projet de Route verte via le volet II. La CRÉ n'est pas en mesure de répondre favorablement puisque le promoteur doit fournir au dépôt de la demande de financement les droits de passage signés pour une période de 3 ans. Une somme de 25 000\$ avait été réservée l'an dernier pour peu que le promoteur soumette un montage financier complet. Ce qui n'a pas été le cas. Pour ces raisons, le dossier est fermé et on invite le promoteur à reformuler une demande la saison prochaine.

Municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs

Est d'avis que l'élection du préfet doit être un choix de la population matapédiennne. Demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'apporter les modifications au code municipal pour que les préfets soient élus au suffrage universel.

Centre de mise en valeur des Opérations Dignité à Esprit-Saint

Travaille présentement à restaurer et transformer le presbytère en "Maison de la culture" qui abritera le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité. De plus, le Centre d'interprétation se précise. Il reviendra le Centre d'archives, de recherche et de documentation sur la ruralité. On travaille aussi sur le troisième volet qui consiste à faire du Centre un lieu d'intervention populaire. Le Centre de mise en valeur des Opérations Dignité devrait être inauguré à l'été 2008.

SADC DE LA MITIS

La Table forêt de La Mitis, dans le contexte de la crise forestière, demande au gouvernement du Québec ce qui suit :

1. qu'avant de procéder à tout changement au niveau des aires protégées et des modes d'attribution des bois, de réaliser des études d'impact social, environnemental et économique et d'imposer un moratoire jusqu'à ce que la stratégie d'aménagement durable soit adoptée;
2. d'adapter les programmes existants destinés à l'industrie pour que celle-ci soit mieux outillée pour effectuer les virages qui s'imposent;
3. de s'assurer que les travaux d'aménagement en forêt publique soient maintenus même si l'industrie n'atteint pas les niveaux de récolte permis;
4. de mettre en place des incitatifs favorisant la réalisation récurrente d'activités forestières par les propriétaires de lots privés;
5. de réviser à la hausse le niveau de financement des programmes d'aide à la forêt privée dont les communautés locales sont tributaires;
6. de trouver une façon de faire l'équilibre avec une opinion publique peu favorable à l'égard du secteur forestier dans ses aspects plus traditionnels, et qui a pour effet de nuire à l'établissement d'une relève essentielle dans les métiers forestiers.

Solidarité rurale du Québec

Invite à réfléchir sur le renouveau du monde rural lors de sa 15^{ième} Conférence nationale qui aura lieu les 27, 28 et 29 février à Drummondville.

Caisse populaire Vallée de la Matapédia

Nous fait part de sa réflexion sur sa mission et de son engagement dans le milieu.

Municipalité de Saint-Damase

Désigne M. Roger Paquet ou madame Marjolaine Dubé D'Astous à titre de représentant au conseil de la MRC; ces personnes pourront remplacer le maire M. Bertrand Lavoie en cas d'incapacité d'agir de celui-ci.

MRC de Rimouski-Neigette et Témiscouata

Appuie la suggestion de la MRC de La Mitis relativement à un projet éolien régional dans le cadre du prochain appel d'offres éolien communautaire d'Hydro-Québec et demande à l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent de se regrouper à cet effet et qu'un comité de travail soit nommé par la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent afin de mener à terme ce projet; que la CRÉ du Bas-Saint-Laurent apporte également son support.

Municipalité d'Alberville

Résolution dans laquelle la municipalité prévoit investir 10 000\$ dans le projet d'implantation d'un parc éolien collectif piloté par la SIDEM.

Table Tourisme de La Matapédia et la Ville d'Amqui

Demandent à la MRC d'entreprendre dès que possible la mobilisation de tous les partenaires du BSL, la Gaspésie du Nord du Nouveau-Brunswick pour soutenir une démarche auprès de la Ministre Julie Boulet visant à faire reconnaître officiellement le tronçon matapédienn de la route 132 comme étant le prolongement historique et naturel de l'autoroute 20 vers les provinces maritimes. Conséquemment, la remise à niveau complète de cette portion de la route 132 devrait être inscrite en priorité dans la programmation des travaux du MTQ et du nouveau programme des projets d'infrastructures routières du Québec.

Municipalité de Saint-Alexandre-des-Lacs

Donne son appui à la Ville d'Amqui dans sa demande auprès de la MRC de La Matapédia pour qu'elle entreprenne, dans le cadre de la nouvelle VISION/ACTION, une démarche formelle auprès de la ministre des Transports, Mme Julie Boulet, afin que son ministère reconnaisse officiellement le tronçon matapédienn de la route 132 comme étant le prolongement historique, naturel et officiel de l'autoroute 20 vers les provinces maritimes; que ce tronçon fasse l'objet d'une remise à niveau dans le programme d'infrastructures routières; que le ministère reconnaisse cette route et lui donne une nouvelle numérotation (route 32 ou route 20)

de Mont-Joli jusqu'à son point d'interconnexion avec l'autoroute 11 au Nouveau-Brunswick, laquelle interconnexion pourrait se faire à la hauteur de Matapédia via le nouveau pont interprovincial.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs - Centre d'expertise hydrique

Transmet le plan de gestion des eaux retenues du barrage Casault dont copies ont été remises aux ministères de la Sécurité publique et du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le plan indique le niveau d'exploitation des eaux retenues, les débits de crues susceptibles d'être évacués au barrage ainsi que les niveaux pouvant être atteints en période de crue. Il permet également de déterminer, à titre d'information, les seuils à partir desquels des biens peuvent être touchés.

Julie Boulet, Ministre des Transports

Dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de la Route verte, le ministère nous accorde un délai jusqu'à l'exercice financier 2008-2009 pour réaliser les travaux visés par la subvention totalisant 720 692,84\$ pour la réalisation de la Route verte sur notre territoire.

Municipalité de Saint-Damase

La municipalité fêtera son 125^{ième} anniversaire de fondation en 2009 et demande que le banquet annuel du conseil de la MRC ait lieu chez elle.

Résolution C.M. 017-08

Il est proposé par Denis Bastien, appuyé par Gilbert Sénéchal et résolu que le prochain banquet de la MRC se déroule à Saint-Damase qui célébrera en 2009 son 125^{ième} anniversaire.

Adoptée.

Municipalité de Val-Brillant (Chalets-condos)

1. Nomme la conseillère Leblanc au poste de maire-suppléant.
2. Résolution mandatant Me Denis Tremblay de Matane pour entamer des procédures légales dans le dossier des Chalets-condos et à son locataire, le Centre corps Ame et Esprit pour cesser l'usage actuel non permis des Chalets-condos.

Prix québécois de la citoyenneté 2008

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles lance sa 10^e édition des Prix québécois de la citoyenneté. La MRC est invitée à soumettre une candidature. Les Prix québécois de la citoyenneté ont pour but de mettre en lumière les nombreuses actions entreprises par des femmes et des hommes, les entreprises et les organismes qui favorisent l'ouverture à la diversité et la solidarité humaine pour un rapprochement interculturel entre Québécois.

Municipalité de Sainte-Florence

Demande à la MRC d'effectuer les réparations dans les chemins forestiers du TNO de Routhierville endommagés par les pluies automnales afin que la circulation soit de nouveau accessible pour la reprise des opérations forestières en 2008.

Ville d'Amqui

La ville d'Amqui demande au gouvernement du Québec que le champ fiscal libéré par la baisse de 1% de la TPS soit occupé par les Municipalités qui auront à financer au cours des 5 prochaines années le tiers de la facture des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales.

Résolution C.M. 018-08

- Considérant que l'annonce par le Gouvernement du Québec en octobre dernier d'investissements de 3,15 milliards \$ au cours des cinq prochaines années dans la réhabilitation des infrastructures municipales, constitue une bonne nouvelle mais que les municipalités devront néanmoins payer le tiers de la facture;
- Considérant que l'impôt foncier a atteint ses limites et qu'une diversification des sources de revenus pour l'ensemble des municipalités du Québec s'impose à très court terme;
- Considérant que l'occupation du champ de la TPS représente une solution équitable pour financer le tiers des déboursés, puisque les municipalités ne disposent présentement d'aucune marge de manœuvre financière, étant les plus endettées au Canada;
- Considérant que des études récentes démontrent qu'à la grandeur du pays, les infrastructures municipales ont dépassé près de 79% de leur durée de vie utile, qu'elles se dégradent très rapidement et que le prix de l'élimination du déficit auquel les municipalités québécoises font face à cet égard dépasse maintenant 18 milliards de dollars;
- Considérant que cette réalité appelle des mesures draconiennes si nous voulons laisser aux prochaines générations des infrastructures de qualité et surtout éviter d'hypothéquer lourdement leur avenir.

En conséquence, il est proposé par Martin Landry, appuyé par Michel McNicoll et résolu que la MRC de La Matapédia fait sienne la demande adressée par la ville d'Amqui au gouvernement du Québec voulant que le champ fiscal libéré par la baisse de 1% de la TPS soit occupé par les municipalités qui auront à financer au cours des cinq (5) prochaines années le tiers de la facture des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales; que la MRC appuie également la requête de la ville d'Amqui voulant que le gouvernement du Québec consacre cet argent à la constitution d'un fonds dédié exclusivement au financement des travaux visant à remettre en état les infrastructures routières et environnementales des municipalités.

Adoptée.

Club de ski de fond Harfand des Neiges d'Amqui

Est profondément peiné que les travaux forestiers réalisés au cours de l'été 2007 dans le secteur du Ruisseau à Michaud n'aient pas pris en compte l'existence des pistes de ski de fond. Demande que des bandes de protection soient à l'avenir laissées en place pour protéger les sentiers. Souhaite être consulté lorsque d'autres travaux seront planifiés à proximité des sentiers.

Ministère des Affaires municipales et des Régions

Invitation faite aux maires et aux préfets du Bas-Saint-Laurent à participer à une rencontre d'information préparatoire à l'éventualité d'une pandémie d'influenza. Les directeurs généraux et les responsables de la sécurité civile sont également invités à accompagner les élus municipaux. La rencontre se tiendra le samedi, 16 février 2008, de 9h à 12h, au Centre Colombien situé au 1385, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli.

La Mutuelle des Municipalités du Québec

Invite à la 6^{ième} Assemblée générale annuelle qui aura lieu à l'Hôtel Plaza à Québec à compter de 10h00. Formulaire d'inscription à compléter avant le 15 février 2008.

Ville d'Amqui

La ville d'Amqui en collaboration du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la MRC de La Matapédia a dévoilé son programme de restauration du patrimoine bâti. Elle lance le deuxième appel de candidatures pour le dépôt de projets de restauration. Les propriétaires intéressés ont jusqu'au 30 avril 2008 pour soumettre leurs projets. Le Palais de justice de la MRC figure parmi les édifices admissibles.

Desjardins Caisse populaire Vallée de la Matapédia

Copie conforme d'une correspondance transmise à la SIDEM. Confirme un montant de 3000\$ pour aider l'organisme dans sa campagne de financement.

Confirme aussi une participation financière de la Caisse Vallée dans le projet éolien pour un montant de 300 000\$ et souligne dans la même occasion l'implication importante de la MRC dans ce projet mobilisateur pour le milieu.

Commission scolaire des Monts-et-Marées

Transmet pour consultations le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2008-2011. Ce plan sera adopté par les commissaires le 26 février prochain.

Ministre des Transports Julie Boulet

Nous mentionne que son Ministère a repris la charge de gestion des ponts municipaux situés dans les municipalités de 100 000 habitants et moins. Le Ministère remboursera les réparations qui ont été effectuées par les municipalités et financées par la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

Municipalités de Saint-Noël et Saint-Damase

Nous informent que le programme Épée du Fédéral est de nouveau en vigueur. Ce programme verse un montant de 0,01\$ du Kwh produit par tout projet de production d'énergies renouvelables. Ce faisant, les projets communautaires de 250 Mw en 2008 dont plusieurs proviendront de municipalités dévitalisées pourraient profiter de ce programme. Cependant, cet avantage retourne actuellement à Hydro-Québec. Les municipalités demandent à la MRC de vérifier cette information et, le cas échéant, d'inviter Hydro-Québec à laisser cette subvention au profit de communautés qui présenteront un projet éolien dans le cadre de l'appel d'offres communautaire.

Saint-Moise

M. Jean-Claude Robichaud a été désigné pour représenter le conseil à la MRC en l'absence de M. Lepage.

Association libérale de Matapédia

Invite les maires et mairesses à un cocktail bénéfique qui aura lieu le 28 février de 17 à 19 heures à la salle des Chevaliers de colomb de Mont-Joli. Le coût est de 100\$/carte. M. Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune sera l'invité d'honneur.

Demande à la MRC de ne prendre aucun engagement concernant les demandes de recherche de pétrole et de gaz sur son territoire; elle demande aussi que les informations lui soient transmises et qu'un comité ou une régie ayant pour mandat d'étudier tous les projets de recherche de pétrole et de gaz et de supporter les municipalités dans leurs décisions.

Demande à la MRC l'autorisation de procéder à un forage sur le terrain de Val-d'Irène situé du côté est du centre de ski de Val-d'Irène.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est réservée à l'assistance.

14. AUTRES SUJETS

14.1 Quelques suivis de la réunion de travail MRC 23-01-08

Dépôt et présentation d'un document d'information sur le dossier de recherche de pétrole et de gaz.

14.2 Demande de rencontre de la CRÉ sur le transfert de CAAF

Se tiendra le 19 février à 19h00.

14.3 Demande de rencontre d'information sur le projet de production de biocarburant

Se tiendra le 19 février à 20h15.

14.4 Colloque sur la formation continue

Le colloque régional sur la formation continue « La Matapédia...se concerte, se forme, se développe » se tiendra le mercredi, 2 avril, à la Salle communautaire d'Amqui

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

Résolution C.M. 019-08

Il est proposé par Rita A. Rioux, appuyé par Danielle Marcoux et résolu de lever la réunion à 23h20.

Préfet

Secrétaire-trésorier